

Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 9 octobre 2019 — N° 69

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage aux bénévoles, travailleurs et dirigeants de l'organisme Aide à la communauté et services à domicile.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de féliciter l'organisme Une Histoire de chevaux inc., lauréate du prix Heroes of the Horse.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la Coopérative funéraire de l'Outaouais.

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire de la Table de quartier de Montréal-Nord et la publication de son livre *Oser ensemble le changement*.

9 octobre 2019

Mme Chassé (Châteauguay) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire de la Légion royale canadienne succursale 108.

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin d'appuyer la candidature de la ville de Rimouski à titre d'hôtesse des Jeux du Québec.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de féliciter l'entreprise Fromagerie La Station inc., lauréate de nombreux concours.

M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'équipe de hockey 3L Rivière-du-Loup pour sa collecte de fonds au profit de la Fondation du cancer du sein du Québec.

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Réjean Beaudoin, Grand Maître de la confrérie des Sarrasins.

À 9 h 51, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

9 octobre 2019

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 43 Loi modifiant la Loi sur les infirmières et les infirmiers et d'autres dispositions afin de favoriser l'accès aux services de santé

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 43.

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de l'Institut de la statistique du Québec.
(Dépôt n° 1055-20191009)

M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, dépose

Le rapport concernant l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics, pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2019;
(Dépôt n° 1056-20191009)

Le rapport indépendant sur l'application de la Loi sur les contrats et organismes publics.
(Dépôt n° 1057-20191009)

9 octobre 2019

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport d'activité 2018-2019 du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre;

(Dépôt n° 1058-20191009)

Le rapport d'activité 2018-2019 du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

(Dépôt n° 1059-20191009)

Le rapport annuel 2018-2019 de la Commission des partenaires du marché du travail.

(Dépôt n° 1060-20191009)

M. le président dépose :

Le rapport d'activités et de gestion 2018-2019 de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

(Dépôt n° 1061-20191009)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 8 octobre 2019, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 36, Loi modifiant la Loi sur les compagnies concernant la participation et la prise de décision aux assemblées des personnes morales sans capital-actions. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1062-20191009)

9 octobre 2019

M. Provençal (Beauce-Nord), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 2, 3 et 8 octobre 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 31, Loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services.

(Dépôt n° 1063-20191009)

Dépôts de pétitions

M. Laframboise (Blainville) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 122 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la gestion des inondations et programme d'aide aux sinistrés des villes d'Oka et de Saint-Placide.

(Dépôt n° 1064-20191009)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Au moment de mettre fin à la période de questions et de réponses orales, M. le président fait une déclaration afin de réitérer l'importance de respecter les règles de conduite que s'est données l'Assemblée qui interdisent les applaudissements ou toute autre forme de manifestation, et ce, dans le but de conserver le décorum.

Motions sans préavis

Mme Dorion (Taschereau), conjointement avec M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant l'article 1 de la Loi 104; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

9 octobre 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Hivon (Joliette), conjointement avec Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme St-Pierre (Acadie), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère que le Québec a compétence exclusive en matière de logement et habitation et qu'il est le mieux placé pour connaître les besoins en ce qui a trait au logement social sur son territoire;

QU'elle dénonce l'ingérence du gouvernement fédéral dans son champ de compétence exclusif;

QUE l'Assemblée nationale réitère sa volonté que le gouvernement fédéral s'engage à transférer, sans l'ajout de conditions, les sommes prévues à la « Stratégie nationale sur le logement » vers les programmes québécois, afin que le Québec puisse utiliser ces sommes selon ses propres priorités.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **193** en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Hivon (Joliette) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 10^e Semaine pour l'école publique, organisée par la Fédération autonome de l'enseignement, qui a pour thème « Notre école publique, on l'aime! »;

9 octobre 2019

QU'elle se joigne à son porte-parole, Philippe Laprise, pour célébrer les grandes et les petites réussites du personnel de l'école publique, mais aussi de tous les élèves, jeunes et adultes;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le rôle essentiel de l'école publique comme vecteur d'égalité des chances et de justice sociale au Québec, en offrant une éducation gratuite, accessible et universelle;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse la contribution exceptionnelle de l'école publique au développement de la société québécoise

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), conjointement avec M. Roy (Bonaventure) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le dépôt du rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 186 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE soit révoqué l'ordre adopté par l'Assemblée, le 8 octobre 2019, qui mandatait la Commission des finances publiques afin qu'elle tienne des consultations particulières et auditions publiques dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 38, Loi modifiant certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

9 octobre 2019

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile.

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition sur le chapitre 5 intitulé *Reprise informatique* et le chapitre 7 intitulé *Contrats en technologie de l'information – suivi d'un audit particulier* du rapport de mai 2018 du Vérificateur général du Québec; puis en séance publique afin de procéder à l'audition du Vérificateur général du Québec ; enfin, en séance de travail afin de déterminer les observations, les conclusions et les recommandations de la Commission à la suite de cette audition.

9 octobre 2019

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 8 octobre 2019, sur la motion de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, soit maintenant adopté.

Conformément à l'article 100 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, propose l'ajournement du débat.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

Copie d'un graphique présentant l'évolution de l'inflation et des prix de l'énergie au Québec.

(Dépôt n° 1065-20191009)

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 194 en annexe)

Pour : **39** Contre : **67** Abstention : **0**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, soit maintenant adopté.

9 octobre 2019

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, est ajourné au Mme Richard (Duplessis).

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Fournier (Marie-Victorin) propose :

QUE l'Assemblée nationale s'engage à doter le Québec d'une constitution québécoise formelle d'ici la fin de la présente législature.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 48 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 54 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 10 minutes 19 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 9 minutes 17 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 12 minutes sont à la députée indépendante Mme Fournier (Marie-Victorin) Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

9 octobre 2019

À la fin de son intervention, Mme LeBel, ministre de la Justice, propose :

QUE la motion de la députée Marie-Victorin soit amendée de la manière suivante :

1° Remplacer les mots « s’engage à » par « demande au gouvernement d’évaluer la proposition visant à »;

2° Enlever les mots « formelle d’ici la fin de la présente législature ».

La motion, telle qu’amendée, se lirait ainsi :

QUE l’Assemblée nationale demande au gouvernement d’évaluer la proposition visant à doter le Québec d’une constitution québécoise.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Fournier (Marie-Victorin) et sur la motion d’amendement de Mme LeBel, ministre de la Justice, sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, Mme St-Pierre (Acadie) propose :

QUE la motion de la députée Marie-Victorin soit amendée de la manière suivante :

À la 2e ligne, après le mot «formelle», remplacer les mots: « d’ici la fin de la présente législature. » par les mots « adoptée à l’unanimité par les membres de l’Assemblée nationale, à la suite d’un processus également déterminé à l’unanimité des membres de l’Assemblée nationale.

La motion, telle qu’amendée, se lirait ainsi :

QUE l’Assemblée nationale s,engage à doter le Québec d’une constitution québécoise formelle adoptée à l’unanimité par les membres de l’Assemblée nationale, à la suite d’un processus également déterminé à l’unanimité des membres de l’Assemblée nationale.

9 octobre 2019

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Fournier (Marie-Victorin) et sur les motions d'amendement de Mme LeBel, ministre de la Justice et de Mme St-Pierre (Acadie), sous réserve de la permission de son auteur.

Au cours de son intervention, M. Zanetti (Jean-Lesage) propose :

QUE la motion de la députée Marie-Victorin soit amendée de la manière suivante :

Après le 1er alinéa, ajouter le suivant : « Par conséquent, qu'elle adopte une loi établissant une assemblée constituante qui aura pour mandat de rédiger la constitution d'un Québec indépendant. »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale s'engage à doter le Québec d'une constitution québécoise formelle d'ici la fin de la présente législature;

Par conséquent, qu'elle adopte une loi établissant une assemblée constituante qui aura pour mandat de rédiger la constitution d'un Québec indépendant.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Fournier (Marie-Victorin) et sur les motions d'amendement de Mme LeBel, ministre de la Justice, de Mme St-Pierre (Acadie) et de M. Zanetti (Jean-Lesage), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin) refuse les propositions d'amendement de Mme St-Pierre (Acadie) et de M. Zanetti (Jean-Lesage) et accepte la proposition d'amendement de Mme LeBel, ministre de la Justice.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par Mme LeBel, ministre de la Justice, et sur la motion proposée par Mme Fournier (Marie-Victorin) sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

9 octobre 2019

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, propose que le principe du projet de loi n° 27, Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de Mme Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne)

À 18 heures, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 10 octobre 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

9 octobre 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Hivon (Joliette), conjointement avec Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme St-Pierre (Acadie), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 193)

POUR - 109

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dorion (QS)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

9 octobre 2019

Sur la motion de M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition :

(Vote n° 194)

POUR - 39

Anglade (PLQ)	Ghazal (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	Hivon (PQ)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Arseneau (PQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Barrette (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Benjamin (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
(Jonquière)			

CONTRE - 67

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(ChAMPLAIN)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	